AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0750
FR0000125346-FS0325

29 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mars 2016, la société Jupiter Asset Management Limited[1] (The Zig Zag Building, 70 Victoria Street, Londres, SW1E 6SQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 mars 2016, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 3 189 054 actions INGENICO[2] représentant 4 404 847 droits de vote, soit 5,23% du capital et 6,94% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

[1] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » et détenue au plus niveau par la société Jupiter Fund Management Plc. Jupiter Asset Management Limited déclare agir indépendamment de la personne qui la détient, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 254 937 actions INGENICO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 60 990 600 actions représentant 63 495 783 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.